



COMITÉ ASSURER LA GESTION DURABLE DES EAUX ET DE L'ENVIRONNEMENT

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION TENUE LE 22 OCTOBRE 2024 EN MODE HYBRIDE (SALLE DE LA COMMISSION PERMANENTE ET VISIOCONFÉRENCE)

Membres :
Mme Pascale Albernhé-Lahaie, conseillère municipale
Mme Émilie Bilodeau, citoyenne membre
Mme Lynda Breton, citoyenne membre
M. Pierre-Luc Fortin, conseiller municipal
M. Alain Lafontaine, conseiller municipal et président du comité
M. Pierre Montreuil, conseiller municipal et vice-président du comité

Invitées et invités
M. Éric Angers, directeur général adjoint – Proximité
Mme Catherine Bergeron, conseillère en développement durable
M. Dany Carpentier, conseiller municipal (arrivée : 15 h)
M. Yves Deguire, coordonnateur – Environnement (départ : 16 h 07)
M. Marc-André Godin, directeur adjoint – Aménagement et développement durable
Mme Nathalie Lafrenière, secrétaire administrative aux commissions et comités
Mme Sonia Karine Larocque, ing., co-directrice par intérim – Génie
M. Sébastien Roy, directeur général adjoint – Planification et développement
Mme Cynthia Simard, directrice – Communications et participation publique
M. Julien St-Laurent, chef de service - Environnement
M. Dominic Thibeault, directeur – Aménagement et développement durable

Il est important de préciser que ce Comité a un rôle uniquement consultatif et que les recommandations formulées au présent procès-verbal devront être soumises au Comité exécutif ou au Conseil municipal pour décisions ultérieures.

1. Ouverture de la réunion et mot de bienvenue du président

L'ouverture de la réunion est faite par M. Alain Lafontaine, président du comité, à 14 h 43. M. Lafontaine souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Après vérification et constatation du quorum, la réunion peut commencer.

2. Consentement à l'enregistrement de la réunion

Les personnes présentes consentent à l'enregistrement de la réunion.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Alain Lafontaine fait la lecture de l'ordre du jour. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption des procès-verbaux des réunions du 27 août et du 24 septembre 2024

M. Lafontaine s'informe auprès des membres qui étaient présents aux réunions du comité du 27 août et du 24 septembre 2024 s'il y a des modifications à apporter à ces procès-verbaux. Les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

5. Implantation des compteurs d'eau - suivi

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2019-2025 exige que la consommation d'eau potable résidentielle soit mesurée, car elle constitue un élément important du bilan en eau d'une municipalité. Les engagements pris par la Ville auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) consistent à implanter 289 compteurs résidentiels individuels, 2 chambres de compteurs sur réseau et 180 compteurs ICI (industriel, commercial et institutionnel) d'ici septembre 2025. L'avancement du projet d'installation est présenté.

Dans le cas des compteurs d'eau résidentiels individuels, 182 compteurs ont été installés, 93 dossiers complets sont en planification d'installation. Il manque 14 immeubles pour atteindre l'objectif de 289, et une relance du plan de communication est prévue au printemps 2025. Des chambres de débitmètres pour multilogements doivent être installées au printemps 2025 et le projet est présentement à l'étape de l'appel d'offres. La chambre du secteur est, sur la rue De Boucherville, servira pour la mesure de 163 logements et celle du secteur ouest, sur la rue Richer, pour 80 logements. Le but de ces équipements est de mesurer à l'aveugle la consommation réelle d'eau potable. Les coûts réels et estimés de ces installations sont révisés comme suit : 515 210,14 \$ pour les compteurs résidentiels unifamiliaux et multifamiliaux (réel), 527 345,89 \$ pour les chambres de compteurs (estimé), 156 383,40 \$ de contingences (15 %) et 59 946,97 \$ de frais de financement (5 %).

Du côté des compteurs d'eau ICI, la Ville a adopté le Règlement sur l'installation des compteurs d'eau potable dans les secteurs industriels, commerciaux et institutionnels (2022, chapitre 103), qui est en vigueur depuis décembre 2022. Depuis, 99 compteurs ont été installés et sont communicants (24 industriels, 13 commerciaux et 62 institutionnels). Ensuite, 17 compteurs installés sans antenne sont en cours de raccordement, 17 autres sont en attente de confirmation d'installation, 32 compteurs sont prêts pour la livraison à la suite d'un retard du fournisseur et 60 compteurs de réserve pourraient être déployés. Il y a également la possibilité d'installer 69 compteurs supplémentaires. Pour le volet 2018-2023, le coût réel pour l'installation de 115 compteurs de gros diamètre s'élève à 220 000 \$. Pour le volet 2024-2027, le coût estimé pour l'installation de 160 compteurs de petit diamètre est de 156 638,56 \$. À

noter que les coûts d'installations des compteurs ICI sont moins élevés que dans le cas des compteurs résidentiels parce que les industries, les commerces et les institutions procèdent eux-mêmes à l'installation, alors que la Ville paie un tiers pour l'installation des compteurs résidentiels.

Les membres posent des questions sur l'objectif derrière l'installation de compteurs d'eau. Il s'agit de mesurer les débits afin d'arriver le plus près possible à une quantification de l'eau utilisée. Il est rappelé que dans le cas où la Ville n'arriverait pas à faire passer la consommation de 249 à 220 litres d'eau par personne par jour en 2025, le MAMH pourrait la contraindre à installer des compteurs dans toutes les industries, tous les commerces et toutes les institutions, ce qui représente 2500 compteurs ICI. Les données recueillies par les compteurs d'eau vont aussi permettre de localiser les fuites et d'en connaître l'ampleur, pour ensuite effectuer les travaux nécessaires pour les colmater. En ce qui a trait à la tarification, des consultations publiques et des sondages ont eu lieu, des mémoires ont été déposés et sont en cours d'analyse. Les résultats seront présentés au comité lors d'une prochaine réunion.

6. Projet pilote : implantation d'une tranchée infiltrante

Un projet pilote de caniveaux filtrants est présenté. Le projet est soutenu financièrement par le Carrefour Québec International (CQI) qui dispose de fonds réservés aux projets d'innovation. En affaires depuis 1944 et située à Charette, l'entreprise Gélinite conçoit et fabrique des solutions pour le captage de l'eau de surface et la gestion des eaux pluviales en béton poreux, comme des puits filtrants et des puisards imperméables. Le béton poreux est un béton additionné de matériaux poreux comme la gélinite^{MD}. Il s'agit d'un béton drainant présentant de grands vides qui laissent traverser l'eau et l'air. Il est toutefois très friable et dix fois plus fragile que le béton ordinaire. Un projet de recherche en cours à la Ville prévoit d'adapter des conduites filtrantes en tuyaux d'infiltration. Il est notamment projeté d'installer deux lignes de caniveaux filtrants perméables pour la gestion des eaux pluviales dans le stationnement de l'aréna Jérôme-Cotnoir. Ce projet pilote a pour objectifs d'évaluer différentes configurations de caniveaux filtrants, de mesurer l'impact de différents substrats organiques et inorganiques, de valider le comportement de la gélinite^{MD} en conditions réelles (gel, dégel, etc.), d'évaluer le niveau de colmatage à long terme et d'évaluer les opérations d'entretien nécessaires. La participation de la Ville consiste à fournir les plans d'arpentage du site d'implantation, les plans de voirie, les données connues sur la composition des sols et la hauteur de la nappe phréatique, la liste des événements de l'aréna pour la planification des travaux par Gélinite, et le nettoyage des infrastructures de traitement de gestion des eaux pluviales et la disposition des résidus. À noter que la compagnie Gélinite ne dispose d'aucune certification aux normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et le test effectué grâce au projet pilote pourrait leur servir ultérieurement à cette fin. Enfin, l'utilité première de ce projet pilote est de créer une rétention des eaux de surface afin d'amenuiser les pointes d'eau. Des essais seront effectués avec substrat, et aussi sans substrat pour savoir si le tout fonctionne aussi sans substrat.

Les membres discutent de la proposition et décident de lui accorder une recommandation favorable.

Recommandation :

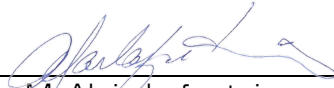
Après discussions et délibérations, au cours desquelles les membres du Comité ont pu s'exprimer, le président recommande d'aller de l'avant avec le projet pilote de caniveaux filtrants dans le stationnement de l'aréna Jérôme-Cotnoir. Approuvé à l'unanimité.

[...]

7. Date de la prochaine réunion : le 26 novembre 2024

Levée de la réunion

Il est 16 h 15 et tous les points à l'ordre du jour ont été discutés. La réunion est levée.


M. Alain Lafontaine
Président du Comité et
conseiller municipal


Mme Nathalie Lafrenière
Secrétaire administrative aux
commissions et comités